

For more information about these services or to be referred, please contact the Children's Community Network

319 Lasalle Blvd, Unit 2
Sudbury, ON P3A 1W7

Phone: 705-566-3416 **Fax:** 705-521-7376

For families living in Manitoulin Island, please contact:

1.877.272.4336, Fax 705.368.2032

For families living in Espanola and surrounding area, please contact:

1.877.272.4336, Fax 705.869.5833

For families living in Chapleau and surrounding area, please contact :

1.877.272.4336, Fax 705.521.7376

For families living in the Sudbury East region, please contact:

1.877.272.4336, Fax 705.521.7376



Children's Community Network
Réseau communautaire pour enfants
BINOOJIIINH NAADMARGEWZOWJIN

What is Respite?

Respite is a family support service that promotes active living and provides temporary relief from the physical and emotional demands involved in caring for a child with a developmental and/or physical disability. Respite creates greater opportunities for all family members to live actively and participate in community activities while allowing caregivers time for themselves. Respite can be informal (i.e. best start hubs, playgroups), integrated, or specialized.

Direct Funded Respite:

Families eligible for respite may qualify to receive respite funding through the Children's Community Network. Allocations are determined based on the level of need of the child and family as determined by the Eligibility Tool. Families can then use their funding for in-home or out-of-home respite. In-home respite consists of a CHAP worker (respite worker) going into the individual's home. Out-of-home respite consists of a CHAP worker taking the child out of the home to provide the family with relief. Activities may include accompanying the child to a camp or bringing the child on an outing. The funding can also be used to pay for certain activity fees for the child.

How do I get Respite?

Any parent or guardian whose child (aged 0-18 years) has documentation from a professional confirming the child's developmental and/or physical disability and functional limitations will be eligible for respite services. By contacting the Children's Community Network and meeting with a Service Coordinator, a Respite Eligibility Tool will be completed to determine which respite options your family qualifies for.

Pour en savoir plus sur ces services ou pour y être adressé, communiquez avec le Réseau communautaire pour enfants :

319, boul. Lasalle, unité 2
Sudbury (Ontario) P3A 1W7
Tél. : 705-566-3416 Téléc. : 705-521-7376

Les familles qui habitent sur l'île Manitoulin doivent composer le :
1.877.272.4336, Téléc. 705.368.2032

Les familles qui habitent à Espanola et dans les environs doivent composer le :
1.877.272.4336, Téléc. 705.869.5833

Les familles qui habitent à Chapleau et dans les environs doivent composer le :
1.877.272.4336, Téléc. 705.521.7376

Les familles qui habitent dans la région de Sudbury-Est doivent composer le :
1.877.272.4336, Téléc. 705.521.7376



Children's Community Network
Réseau communautaire pour enfants
BINOOJIIH NAADMARGEWZOWIN

Que sont les services de relève?

Il s'agit d'un service de soutien aux familles qui favorise la vie active et assure un répit temporaire des exigences physiques et affectives que comportent les soins à donner à un enfant atteint d'une déficience intellectuelle ou physique. Les services de relève donnent à tous les membres de la famille des occasions de mener une vie active et de participer aux activités communautaires tout en permettant aux fournisseurs de soins de faire ce qu'ils veulent de leur temps. Les services de relève peuvent être informels (p. ex. carrefours Meilleur départ ou groupes de jeu), intégrés ou spécialisés.

Financement direct des services de relève :

Les familles admissibles aux services de relèves pourraient avoir droit à une aide financière accordée par le Réseau communautaire pour enfants. Les allocations sont établies en fonction du niveau des besoins de l'enfant et de la famille tel qu'il a été déterminé par l'outil d'évaluation de l'admissibilité. Les familles peuvent ensuite utiliser les fonds reçus pour couvrir le coût des services de relève à domicile ou hors domicile. Dans le cas des services à domicile, un travailleur CHAP (de services de relève) se rend au domicile du client. Pour ce qui est des services hors domicile, un travailleur CHAP sort l'enfant de la maison pour donner un répit à la famille. Le travailleur peut, par exemple, accompagner l'enfant à un camp ou faire une sortie avec lui. Les fonds peuvent aussi servir à payer certains frais d'activités.

Comment recevoir des services de relève?

Ces services sont offerts à tous les parents ou tuteurs d'un enfant (de 18 ans ou moins) à l'égard duquel un professionnel a documenté le fait que l'enfant a une déficience intellectuelle ou physique et que sa capacité fonctionnelle est limitée. Il suffit de communiquer avec le Réseau communautaire pour enfants. Un des coordonnateurs des services remplira l'outil d'évaluation de l'admissibilité aux services de relève pour déterminer les services auxquels votre famille a droit.